## REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D E P A R T E M E N T
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 15 octobre 2020

N° 2020/10/06

Date de la convocation	06 /10/ 2020
	Votes: 25
Présents: 19	Pour : 25
Absents: 2	Contre: 0
Représentés: 6	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents: MM.GAVINET Isabelle, JAM Thierry.

Procuration: - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine

- Mme CAMPOY épse. LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Objet: Achats effectués dans le cadre de l'article budgétaire 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire indique qu'il convient de préciser, pour plus de clarté, la nature des achats effectués sur l'article budgétaire 6232 intitulé « Fêtes et cérémonies ».

Il propose donc pour ce faire, de fixer les principales caractéristiques des dépenses imputées sur ce compte.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20201015-2020-10-06-DE Date de télétransmission : 22/10/2020 Date de réception préfecture : 22/10/2020

## Oui l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer ci-après les catégories de dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- Achats de fleurs, gerbes, drapeaux, compositions, cadeaux, colis au personnel et leurs enfants, jouets et cadeaux fin d''année aux enfants scolarisés .....à l'occasion de cérémonies diverses (naissances, décès, mariages, départ en retraite, mutation et fin de contrat des agents, fêtes fin d'année, commémorations d'événements historiques...)
- Frais pour remise de prix aux élèves accédant à la classe de 6<sup>ème</sup>.
- Frais occasionnés lors de manifestations sportives ou culturelles (boissons de tout type, denrées alimentaires, coupes sportives, récompenses médailles ou autres, banderole, location de matériel de sonorisation....)
- Frais occasionnés lors de l'organisation des festivités, feu d'artifice, SACEM, repas des musiciens ou intervenants,
- Frais à l'occasion des rencontres du jumelage avec les villes concernées (denrées alimentaires, présents aux autorités..., boissons, repas organisés).
- Frais occasionnés pour l'organisation de spectacles et ou animations culturelles (spectacle des Ecoles, animations bibliothèque municipale, rémunération des intervenants, boissons denrées alimentaires pour les intervenants, prestations y afférent)....
- Repas ou collation offert notamment aux élus à l'occasion de circonstances particulières (repas annuel des conseillers municipaux, fête votive, foires, tenue des bureaux de vote, réceptions diverses en parallèle avec réunion de travail.....)
- Frais de transport dans le cadre des manifestations ci-dessus évoquées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

*Le Maire,* Claude VALERO

Le Maire:

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :